



Note de présentation synthétique du budget primitif 2025 voté le 31 mars 2025

1- Éléments de contexte

La commune de Virson comptait au 1^{er} janvier 2025, 738 habitants (population municipale) plus 16 habitants au titre de la population comptée à part, soit un total de 754 Virsonnais.

La commune est membre de la Communauté de Communes Aunis Sud qui comprend 24 communes pour une population totale de 33 849 habitants.

La commune de Virson n'a aucun commerce sur son territoire. C'est une commune rurale avec quelques exploitants agricoles.

2- Les priorités du budget

L'objectif de la municipalité est de maîtriser les charges de fonctionnement afin de permettre la préservation de la capacité d'autofinancement de la commune.

Le budget de la commune s'élève à 1 252 736,26€ dont 75,37% est affecté à la section de fonctionnement et 24,63% à l'investissement.

Le budget est voté à l'équilibre, avec pour la section de fonctionnement un montant de 944 160,94€ et pour la section d'investissement un montant de 308 575,32€.

A-La section de fonctionnement

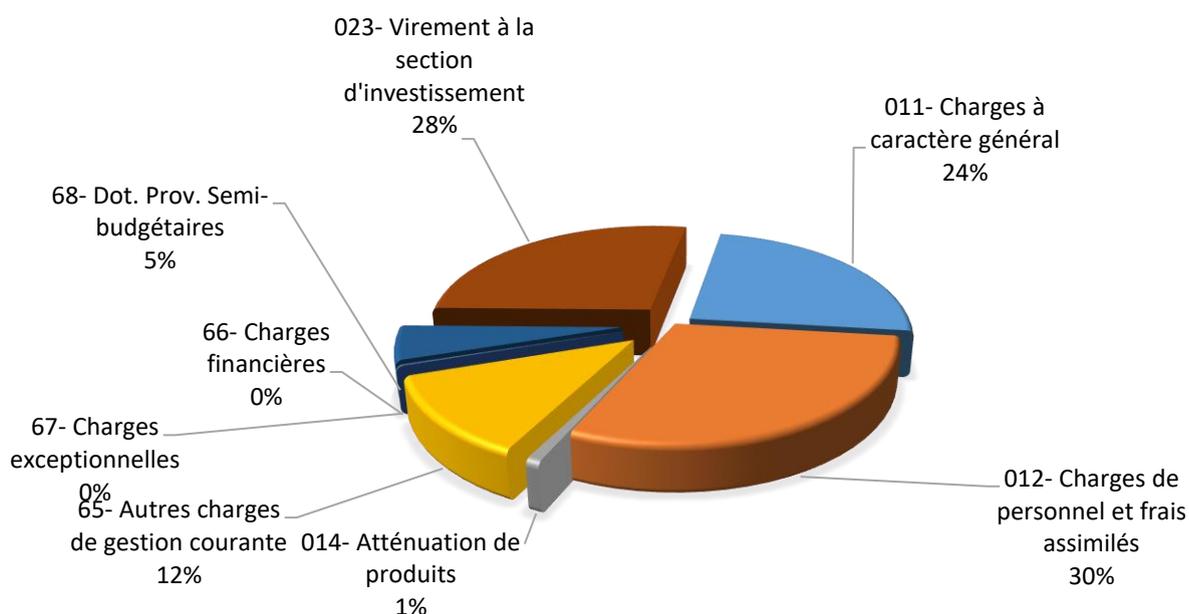
La section de fonctionnement 2025 s'établit pour un montant de :

- 944 160,94€ pour les dépenses (684 676,50€ de dépenses réelles et 259 484,44€ d'opérations d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement)
- 944 160,94€ pour les recettes (483 875,46€ de recettes réelles et 460 285,48€ d'excédent reporté en 2024)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

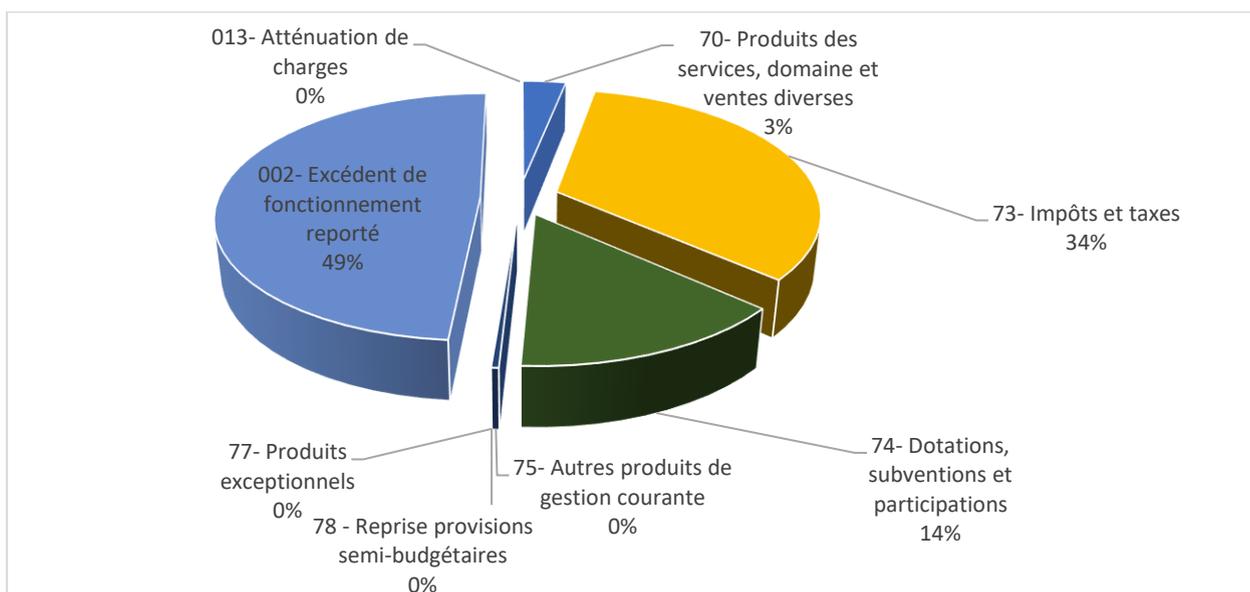
Chapitres	Montants	Pourcentages
011- Charges à caractère général	227 471,50	24,09%
012- Charges de personnel et frais assimilés	281 200,00	29,78%
014- Atténuation de produits	8 200,00	0,87%
65- Autres charges de gestion courante	116 005,00	12,29%
66- Charges financières	1 500,00	0,16%
67- Charges exceptionnelles	300,00	0,03%
68- Dot. Prov. Semi-budgétaires	50 000,00	5,30%
023- Virement à la section d'investissement	259 484,44	27,48%
TOTAL DEPENSES	944 160,94	100,00%



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants	Pourcentage
013- Atténuation de charges	0,00	0,00%
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	29 400,00	3,11%
73- Impôts et taxes	316 000,00	33,47%
74- Dotations, subventions et participations	134 875,46	14,29%
75- Autres produits de gestion courante	3 600,00	0,38%
77- Produits exceptionnels	0,00	0,00%
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	0,00	0,00%
002- Excédent de fonctionnement reporté	460 285,48	48,75%
TOTAL RECETTES	944 160,94	100,00%



B- La section d'investissement

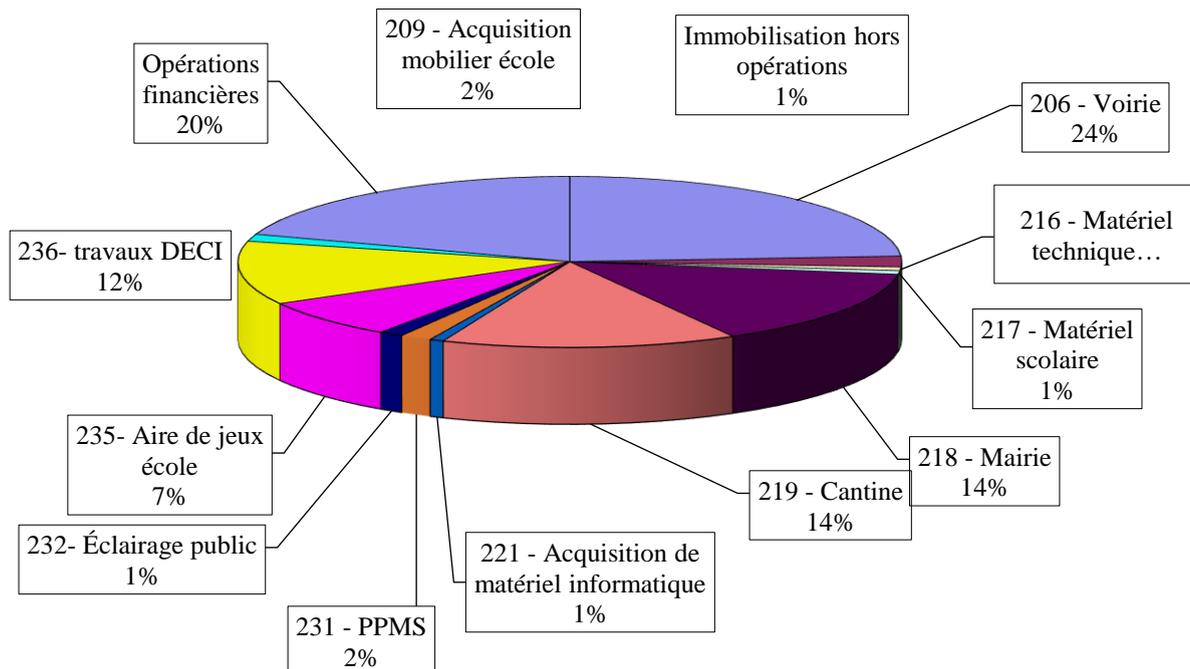
Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 308 575 ,32€ et se répartissent de la façon suivante :

- 250 740,00€ de dépenses réelles (*opérations, immobilisations hors opérations*)
- 57 835,32€ d'opérations financières

Les dépenses d'investissement sont effectuées de la manière suivante :

Opérations	Montants	Pourcentage
179- Aménagement du Bourg	16 300,00 €	5%
206 - Voirie	70 000,00 €	23%
209 - Acquisition mobilier école	6 000,00 €	2%
216 - Matériel technique	2 000,00 €	1%
217 - Matériel scolaire	2 000,00 €	1%
218 - Mairie	42 300,00 €	14%
219 - Cantine	42 000,00 €	14%
221 - Acquisition de matériel informatique	2 000,00 €	1%
231 - PPMS	4 500,00 €	1%
232- Éclairage public	3 440,00 €	1%
235- Aire de jeux école	21 200,00 €	7%
236- travaux DECI	35 000,00 €	11%
Immobilisation hors opérations	4 000,00 €	1%
Opérations financières	57 835,32 €	19%
TOTAL DEPENSES	308 575,32	100%



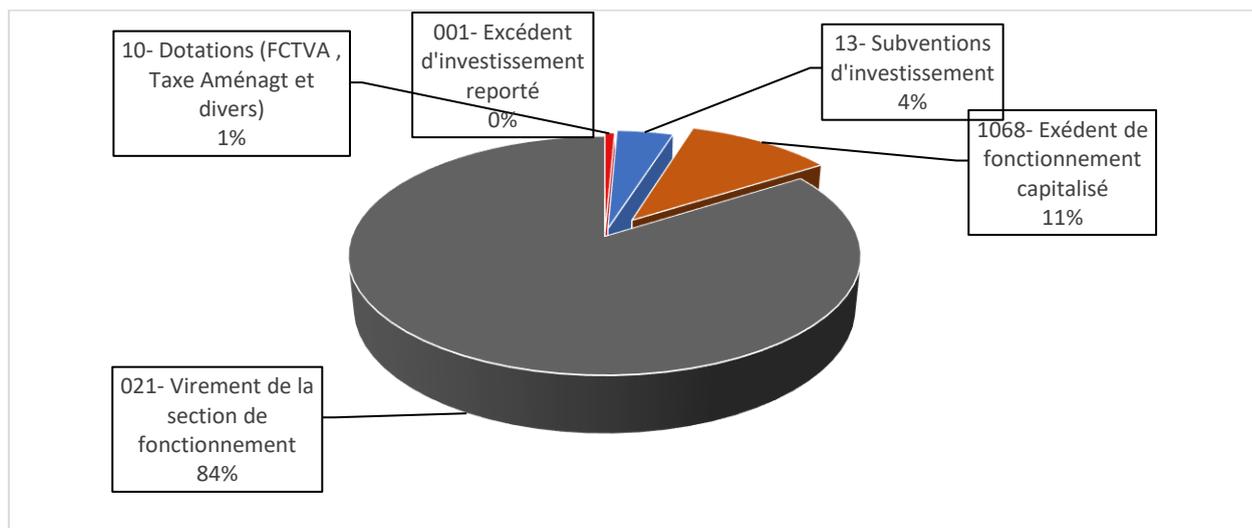
Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 140 165,99€ et se répartissent de la façon suivante :

- 15 075,00€ de recettes réelles (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions)
- 259 484,44€ de virement de la section de fonctionnement.
- 34 015,18€ d'excédent de fonctionnement capitalisé

Les recettes d'investissement sont effectuées de la manière suivante :

Opérations	Montants	Pourcentage
001- Excédent d'investissement reporté	0,00	0%
10- Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	2 200,00	1%
13- Subventions d'investissement	12 875,70	4%
1068- Exédent de fonctionnement capitalisé	34 015,18	11%
021- Virement de la section de fonctionnement	259 484,44	84%
Total RECETTES	308 575,32	100%



3- Les taux d'imposition 2025 :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2025. Il se présente de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,38%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,91%
- Taxe d'habitation : 10,02%

Taxes	2024	2025	Produits attendus
Taxe d'habitation	10,02%	10,02%	2 425,00€
Taxe foncière bâti	40,38%	40,38%	264 893,00€
taxe foncière non bâti	65,91%	65,91%	38 360,00€
Total			305 678€

4- L'endettement de la commune

La commune a plusieurs emprunts aux banques dont les remboursements s'étalent de la manière suivante :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	80 998,99	23 820,14	1 479,08	25 299,22	57 178,85
2026	57 178,85	15 512,30	719,36	16 231,66	41 666,55
2027	41 666,55	6 666,68	497,42	7 164,10	34 999,87
2028	34 999,87	6 666,68	412,74	7 079,42	28 333,19
2029	28 333,19	6 666,68	328,08	6 994,76	21 666,51
2030	21 666,51	6 666,68	243,42	6 910,10	14 999,83
2031	14 999,83	6 666,68	158,74	6 825,42	8 333,15
2032	8 333,15	6 666,68	74,08	6 740,76	1 666,47
2033	1 666,47	1 666,47	5,29	1 671,76	0,00
Total		222 083,69	24 484,56	246 568,25	

L'encours de dette au 31/12/2024 : 80 998,99 €

Annuité 2025 (emprunts) :

- Remboursement du capital : 23 820,14€ (investissement)
- Intérêts : 1 479,08€ (fonctionnement)

Total : 25 299,22€

Contrairement aux autres années, il n'y a probablement des emprunts auprès du SDEER pour l'année 2025.

5- Les effectifs de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2025, la commune emploie 4 agents titulaires et 3 agents en CDD. La commune a fait appel au centre de gestion de la Charente-Maritime pour ces agents en CDD.

Les charges de personnel pour l'année 2025 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Montants	Pourcentage
6218 - Autres personnel extérieur	65 000,00	23,12%
6332 - Cotisations versées au FNAL	300,00	0,11%
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	3 000,00	1,07%
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	500,00	0,18%
64111 - Rémunération principale	100 000,00	35,56%
64112 - Supp. Fam. de traite. & indemnité de résidence	100,00	0,04%
64113 - NBI	3 000,00	1,07%
64118 - Autres indemnités	8 000,00	2,84%
64131 - Rémunérations	20 000,00	7,11%
64138 - Primes et autres indemnités	2 000,00	0,71%
6451 - Cotisations à l'URSSAF	25 000,00	8,89%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	33 000,00	11,74%
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 000,00	0,36%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	5,33%
6456 - Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	0,36%
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	500,00	0,18%
64731 - Versées directement	2 500,00	0,89%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,36%
6488 - Autres charges	300,00	0,11%
TOTAL	281 200,00	100,00%

